

3.2 - RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES COUPE DE FRANCE PARA JUDO ADAPTÉ SAISON SPORTIVE 2026/2027

1 - DÉFINITION

La Coupe de France Para Judo Adapté est une compétition ouverte aux judokas en situation de handicap intellectuel et/ou psychique (troubles du développement, troubles psychiques), orientés vers le profil « Coupe » (profil loisir, logique de participation et de valorisation) à l'issue de la classification fonctionnelle (divisioning).

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE :

Niveau national : U18 et O18.

Niveau régional : U15, U18 et O18, avec une répartition hybride selon le profil des pratiquants.

4 - NATIONALITÉ :

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

5 - GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture minimum : jaune
- Une année de licence FFJDA, avec identification du licencié.
- Certificat MDPH justifiant l'éligibilité au titre du handicap intellectuel et/ou psychique.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Catégories d'âge et de poids

Catégories d'âge (niveau national) : U18 et O18.

- O18 – Masculin : -55 ; -60 ; -66 ; -73 ; -81 ; -90 ; -100 ; +100 kg.
- O18 – Féminin : -44 ; -48 ; -52 ; -57 ; -63 ; -70 ; -78 ; +78 kg.
- U18 – Masculin : -46 ; -50 ; -55 ; -60 ; -66 ; -73 ; -81 ; -90 ; +90 kg.
- U18 – Féminin : -44 ; -48 ; -52 ; -57 ; -63 ; -70 ; +70 kg.

Pour garantir l'intérêt sportif de la compétition, des regroupements entre catégories de poids de proximité immédiate seront effectués dès que le nombre de combattants inscrits est inférieur à 3. Le classement des combattants se fera dans la catégorie du regroupement.

Classification fonctionnelle (divisioning)

Réalisée après la pesée, avec l'implication obligatoire des enseignants, selon un protocole structuré autour de trois axes : motricité, habiletés techniques judo, opposition. Les participants peuvent être déplacés d'un groupe de profil à l'autre (Coupe ↔ Championnat) selon le niveau observé.

Profil « Coupe Para Judo Adapté » (profil loisir) : judoka s'entraînant principalement en cours spécialisés, pratiquant le randori en inclusion avec des partenaires coopérants ; capacités motrices inégales, se combinant difficilement, réalisation de techniques complètes et fluides limitée ; peut se montrer très fort mais aussi passif, avec des temps de réaction plutôt lents ; stratégie d'attaque directe répétitive ; comprend l'essentiel, voire la majorité, des règles de la compétition ; a souvent besoin d'accompagnement, pouvant être aidé par l'arbitre ou son coach.

7 - ARBITRAGE

Règlement d'arbitrage Para Judo Adapté, en complément des règles officielles du judo (identique au Championnat de France PJA).

- Kumi-kata : garde à deux mains prioritaire ; retour obligatoire à la garde à deux mains après une attaque à une main échouée ; garde croisée interdite (matte, gratuite en première intention, récidive = shido) ; prise de l'ours interdite (pas de sanction, matte).
- Interdits : contraintes cervicales en tachi-waza/ne-waza (matte + explication, récidive = shido) ; clés de bras et étranglements (kansetsu-waza, shime-waza) ; techniques sankaku sous toutes leurs formes (l'entrée sans croiser les jambes reste autorisée) ; tête de Tori/Uke touchant seule le tapis volontairement (hansokumake).
- Tolérés : sutemi-waza ; projections avec premier contact d'un ou deux genoux au sol.
- Coaching : accompagnateurs accrédités, uniquement entre « Matte » et « Hajime » (règles IJF).
- Pénalités : 1ère pénalité gratuite avec explication ; récidive = shido avec explication.

8 - TEMPS DU COMBAT

3 minutes.

Temps de récupération obligatoire entre deux combats.

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

- Moins de 5 inscrits dans la catégorie : poule.
- 5 inscrits ou plus : poules puis tableau à double repêchage.

10 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT

Non applicable pour la Coupe de France PJA

11 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être orienté « Coupe Para Judo Adapté » (profil loisir) à l'issue de la classification fonctionnelle (divisioning).
- Documents requis à l'inscription : certificat MDPH justifiant l'éligibilité, licence FFJDA et pièce d'identité.